



MAIRIE d'ALTRIPPE

Bulletin

Communal

N° 6

Août 2016 - Décembre 2016



Le Conseil Municipal s'est réuni les 07 octobre – 05 novembre et 13 décembre 2016, pour traiter les points suivants :

1. Depuis 2015, à travers la loi NOTRe, l'Etat s'est engagé dans le développement des maisons de services au public, afin de renforcer l'accès aux services de proximité. Ces maisons ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Ses interventions, auprès de la population, se situent en amont des organismes partenaires et portent sur l'information, l'animation, l'orientation, la mise en relation, l'obtention de rendez-vous, l'aide à la constitution de dossiers et la communication.

Afin que la Communauté de Communes puisse créer ou labelliser une maison des services au public, il est nécessaire, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les communes membres lui transfèrent, au préalable, la compétence « création et gestion des Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service public y afférentes ». Après délibération, les conseillers municipaux ont approuvé le transfert de ladite compétence à la Communauté de Communes du Centre Mosellan, la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes et le projet de labellisation de la Maison des Services Au Public (MSAP) de la Communauté de Communes du Centre Mosellan.

2. Pour mener à bien la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations (SLGRI) et aboutir à la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence, désignée « structure porteuse » de la SLGRI a confirmé la nécessité de sécuriser juridiquement le mode de collaboration entre l'ensemble de nos EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que notre Communauté de Communes puisse collaborer avec la « structure porteuse », il est nécessaire que les communes membres lui transfèrent, au préalable, la compétence « Animation et Concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant ».

Après délibération, les conseillers municipaux approuvent le transfert de ladite compétence à la Communauté de Communes du Centre Mosellan, ainsi que la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes.

3. L'année 2017 sera marquée, dans notre secteur, par la création de la Communauté d'Agglomération. Elle est composée des communes membres des Communautés de Communes du Centre Mosellan et du Pays Naborien.

Ce territoire s'étend de Saint-Avold à Morhange.

Le 14 janvier dernier, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, Maire de Saint-Avold, a été élu à la tête de cette nouvelle Communauté d'Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal a émis un avis favorable sur la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, intitulée « Agglo Saint-Avold Centre Mosellan », ayant son siège social au 10/12 rue du Général de Gaulle – 57500 SAINT AVOLD.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le nombre et la répartition des sièges entre les communes, M. Alain KONIECZNY est désigné, selon la répartition du droit commun, conseiller communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. S'agissant des travaux d'aménagement et d'agrandissement du cimetière, ceux-ci ont été confiés à la société Guy KLEIN de DIEBLING. Les travaux ont débuté fin décembre 2016.

5. Compte tenu de la vétusté de certains équipements du foyer communal, il est nécessaire d'envisager des travaux de rénovation, comprenant, entre autre :

- Le remplacement des huisseries extérieures,
- Le remplacement des dalles du plafond,
- Le remplacement du chauffage,
- Les travaux de mise aux normes des sanitaires et escaliers d'accès au foyer dans le cadre du programme d'accessibilité.

Après en avoir discuté et délibéré, les conseillers municipaux décident de prévoir les travaux, décident de prévoir les crédits au budget communal 2017, chargent le Maire de demander des devis, d'instruire un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

6. Une enquête publique relative au projet d'épandage par la société SUEZ-ORGANIQUE pour le recyclage agricole des matières à épandre issues du Centre de Valorisation Organique de Créhange sur les bans communaux de 94 communes mosellanes. Le territoire de notre commune étant concerné par l'épandage, les conseillers municipaux ont émis un avis défavorable au projet d'exploitation tel que présenté.

Travaux de voirie



C'est la photo finish, celle qui clôt définitivement le dossier des travaux de trottoir. Le premier coup de pelle concernant les travaux d'assainissement, qui est de la compétence de la CCCM, devrait intervenir au premier semestre 2017.

Le 13 décembre, Mr Wojciechowski président de la communauté des communes du pays naborien nous a rendu une visite bien sympathique et permis un échange d'idées avec certains de nos élus.



Extension du cimetière



Les travaux de voirie à peine achevés, la municipalité se lance dans ceux concernant l'extension du nouveau cimetière.

Cela a commencé par l'abattage des sapins et l'analyse hydrogéologique du sol.

En début de l'année c'est l'entreprise Guy KLEIN qui rentre en jeu pour les travaux.

Repas des aînés du 16 octobre



La maternelle dans tous ses états pour accueillir St Nicolas



*St Nicolas, St Nicolas
J'étais toujours sage
Comme une petite image
Tu peux m'apporter
Des bonbons et des jouets
Dans mon petit panier*

Après avoir écouté cette charmante contine, le St Nicolas a comblé les enfants de cadeaux, livres et chocolats. Mais il avait demandé à la maîtresse s'ils étaient sages. La maîtresse a répondu que "oui" et il a promis de revenir l'année prochaine

L'aire de jeux pour les tous petits

Après bien de péripéties, l'aire de jeux pour les tous petits a vu le jour et peut dès à présent faire le bonheur des tous petits. Il reste néanmoins quelques retouches à effectuer pour parfaire l'ensemble et les tous petits pourront profiter pleinement des installations.



La maréchaussée communique

Les personnes agissant en uniforme (forces de sécurité) restent des cibles privilégiées en cas de menace terroriste. Notre devoir est d'assurer et de renforcer la sécurité des personnels, des familles et des emprises.

**A compter du 1 janvier 2017,
la brigade de proximité de GROSTENQUIN
n'assure plus l'accueil du public.**

Les personnes pourront se rendre à la brigade de Grostenquin, uniquement sur Rendez-vous.

*Pour tout renseignement ou dépôt de plainte, il faudra vous rendre à la brigade de MORHANGE. Cette unité est ouverte
du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
dimanche et jours fériés de 9h 12h et 15h à 18h*

La commémoration du 11 novembre



Ils se sont unis par les liens du mariage



Laurent BIEHLER et Jonathan MAGER / 10 septembre 2016

Nos anciens ont toujours fière allure



Joseph DRUI



Odette FRIEDRICH



Marie Jeanne ALTMAYER

En effet, nos anciens ont toujours fière allure !

Notre doyen, Joseph Druï, a fêté joyeusement ses 85 ans ainsi que Odette Friedrich.

Un satisfecit particulier à Marie Jeanne Altmeyer, notre doyenne, qui a changé allègrement de dizaine pour afficher fièrement 90 ans !

A tous les trois, nous renouvelons nos souhaits de longue vie.

Evènements annoncés pour 2017 + réservation de la salle du foyer

4/02 carnaval Altrippoise
19/03 repas St Gervais
8/04 les 4A - soirée disco
15/04 réservation privée
30/04 réservation privée
7/05 marche Arbo
11/06 réservation privée
18/06 Pompiers
2/07 messe au calvaire

29/07 réservation privée
27/08 festival Altrippoise
3/09 fête du calvaire
1/10 fête du verger Arbo
8/10 repas pompiers
15/10 repas des aînés
22/10 repas St Gervais
31/10 les 4A halloween
4/12 repas Ste Barbe pompiers

Du nouveau sur le terrain de foot d'Altrippe



L'AS Grostenquin nous a sollicité pour utiliser temporairement nos installations sportives. Il s'agit de permettre aux équipes féminines de continuer d'évoluer dans leurs championnats respectifs durant les travaux de réfection de leur vestiaires. Les entraînements se déroulent les mercredi et vendredi, en fin d'après-midi.



Vous pouvez venir les encourager en match officiels, pour l'équipe première, dès le

5 février	contre	Nancy
26 février	contre	Moulins les Metz
19 mars	contre	Thionville
9 avril	contre	Terville
30 avril	contre	St Nabor (Vosges)

Seulement si le terrain est déclaré praticable